

Nos intérêts multicritères pour les étangs étant indéfectibles, nous estimons cette démarche du Conseil départemental de la Haute Saône en faveur des étangs très pertinente. Nous ne manquerons pas de prendre connaissance du diagnostic des 13 scientifiques. Ont-ils décelé des écosystèmes riches, des espèces floristiques et faunistiques protégées, des habitats d'intérêt communautaire, un capital pour le stockage de l'eau ? Un intérêt social ?

En clair, découvrons nous en 2019 ce qui était une évidence multiséculaire: l'intérêt d'avoir des étangs en France ?

Mais comment expliquer l'inexplicable discours univoque de ceux qui militent contre la présence des étangs jusqu'au point de les détruire avec financements des Agences de l'eau ?

De deux choses l'une :

- soit le discours technico-économico-environnemental doit être harmonisé d'urgence pour toute la France,
- soit il faut vite recadrer le Conseil départemental de la Haute Saône dans ses errements(1), instaurer un code de l'environnement départemental, à géométries variables selon les croyances locales.

Dans un département une subvention sur fonds publics, et dans l'autre un PV de l'administration traînant le délinquant (comme c'est très fréquemment le cas) au tribunal correctionnel (sanctions administratives et pénales).

Entre les très nombreuses Collectivités territoriales et Fédérations de pêcheurs propriétaires d'étangs et celles qui les dénigrent en mettant tout en œuvre pour en acheter dès que l'occasion se présente, le paradoxe est total.

Et l'incohérence est à son paroxysme quand l'autorité en charge de l'eau (DDT) porte un regard circonstanciel en fonction du statut du propriétaire du plan d'eau.

Dans ce contexte où tout le monde à raison, nous attendons une « *application apaisée* », disent-ils, de la politique de l'eau.

C'est quoi, comment et pour quand ? Nous sommes dubitatifs.

(1) Ce qui est considéré comme une richesse dans une région ne peut pas être, par hypothèse, une calamité dans une autre. Les appréciations péremptoires doivent être écartées au profit d'études scientifiques multicritères.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

## Le plateau des 1000 étangs en Haute-Saône classé sous un nouveau label ?

Mieux connaître les 1000 étangs pour mieux les valoriser. A Faucogney-la-Mer, 13 scientifiques ont présenté le résultat de leur étude. Le Conseil départemental souhaiterait à terme un nouveau label pour ce site exceptionnel.

Par Sophie Courageot Publié le 09/03/2019

Faire labelliser le site des mille étangs, c'est l'objectif affiché par le département de la Haute-Saône. Un processus de longue haleine qui a franchi une importante étape avec la présentation aux élus et aux habitants du secteur d'une étude scientifique menée conjointement par des chercheurs franc-comtois et lorrains.

Le secteur des 1000 étangs fait déjà partie du parc du Ballon des Vosges et de la zone Natura 2000 explique Yves Krattinger le président du conseil départemental. « Nous voulons aller au delà des seuils qui ont été franchis. Il y a le parc des ballons, Natura 2000. Au dessus, il y a le label grand site national c'est possible et l'Unesco. Nous viserons le plus loin possible avec de la patience » a ajouté l' élu.

Le secteur des 1000 étangs est unique. On trouve rarement autant d'étangs à une altitude de moyenne montagne. Il y a près de 12 000 ans, les glaciers ont par leur fonte, participé à la formation des multiples étendues d'eau. La zone marécageuse donne naissance à une végétation luxuriante.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/plateau-1000-etangs-haute-saone-classe-nouveau-label-1635750.html>